

Bonjour!

Nous tenons tout d'abord à vous dire que nous sommes très fiers de recevoir autant d'inscriptions de groupes et d'artistes pour le projet BANDEAPART.FM. Votre intérêt nous est très précieux!

Si vous désirez faire partie du site BANDEAPART.FM, envoyez-nous votre discographie, sous format CD, en deux exemplaires ainsi que votre dossier de presse. Nous avons besoin des renseignements suivants: présentation/biographie, discographie, coordonnées (nom, adresse postale, courriel, site Internet).

Dès la réception du dossier, nous étudierons votre demande et, si tout est conforme au mandat et aux exigences de BANDEAPART.FM, votre groupe fera partie de BANDEAPART.FM. Toutefois, veuillez prendre note que nous n'ajoutons plus de fiches d'artistes sur le site.

En ce qui concerne la question des droits d'auteur, pour la diffusion de votre musique **sur le web**, vous trouverez ci-dessous le document à remplir et à signer, pour nous donner votre autorisation en bonne et due forme. Ce contrat concerne exclusivement la diffusion « *en streaming* » sur notre **webradio** et la **baladodiffusion**. Vous êtes libre d'autoriser l'un et/ou l'autre de ces modes de diffusion en cochant les cases appropriées sur la première page du contrat.

Afin de vous tenir au courant des activités de BANDEAPART.FM, ajoutez votre nom à notre liste d'envoi sur notre site (cyberlettre envoyée hebdomadairement) et continuez à suivre la scène émergente francophone avec BANDEAPART.FM :

- à la chaîne Espace Musique de Radio-Canada (pour choisir la fréquence la plus près de chez vous : [\trd.##k k k "fUX\]c!WbUXU"W#9gdUWSA i gjei Y#ZYei YbWg"Ugd\)](#))

- sur la webradio 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'adresse <http://www.bandeapart.fm>.

- sur votre baladeur

Inscrivez-nous sur vos listes d'envoi pour tout événement lié à vos activités, vos lancements, vos spectacles, etc.

Au plaisir!

Isabelle Robillard
BANDEAPART.FM, Radio-Canada
1400 boul. René-Lévesque Est, 15e étage
Montréal (Québec) H2L 2M2 Canada
Courriel : bap@radio-canada.ca

LICENCE D'EXPLOITATION NUMÉRISATION POUR LA DIFFUSION SUR LE SITE *BANDEAPART.FM*

Mise à jour MAI 2005

PARTIE UN (1) - OEUVRES MUSICALES ET ENREGISTREMENT SONORE

Nous, soussignés, accordons à la Société Radio-Canada l'autorisation de

- reproduire, numériser et archiver pour diffusion en *streaming**
- reproduire, numériser et archiver pour diffusion par *baladodiffusion**

en tout ou en partie, sur le site *bandeapart.fm* les œuvres musicales qui composent l'album intitulé : _____ («œuvres musicales»), notre prestation de ces œuvres, de même que l'enregistrement sonore de ces œuvres («enregistrement sonore»).

En outre, nous autorisons la Société Radio-Canada et *bandeapart.fm* à effectuer le travail de synchronisation nécessaire aux diffusions autorisées ci-haut, à l'égard de ces œuvres musicales, prestation et enregistrement sonore.

Nous possédons, à l'égard de chacune des œuvres musicales, de notre prestation et de l'enregistrement sonore, tous les droits et avons obtenu toutes les autorisations nécessaires afin d'accorder la présente licence (si les droits sur l'enregistrement sonore sont détenus par une maison de production de disques, cette dernière doit consentir à l'utilisation de l'enregistrement sonore telle que décrite à la présente licence. (voir page 3).

PARTIE DEUX (2) - MATÉRIEL PROMOTIONNEL AUDIO ET VISUEL REMIS À BANDEAPART.FM

Nous, soussignés, accordons à la Société Radio-Canada l'autorisation de numériser et d'archiver, en tout ou en partie, sur le site *bandeapart.fm* ou tout autre site qui pourrait remplacer ce dernier («le site *bandeapart.fm*»), le matériel que nous avons remis ou remettrons à *bandeapart.fm* («le matériel»). En outre, nous autorisons la Société Radio-Canada et *bandeapart.fm* à effectuer tout travail de montage, d'édition et de synchronisation nécessaire, quel qu'il soit, du matériel.

Nous sommes détenteurs de tous les droits sur le matériel et avons obtenu toutes les renonciations nécessaires afin d'accorder la présente licence.

PARTIE TROIS (3) - DURÉE ET SPÉCIFICATIONS DES AUTORISATIONS

Ces autorisations sont accordées gratuitement, pour une durée de trois (3) ans et sans aucune restriction quant au territoire de diffusion et au nombre de diffusion.

Nous renonçons à toute réclamation contre la Société Radio-Canada et/ou *bandeapart.fm* relative à un droit d'auteur ou au paiement de quelque redevance que ce soit. Nous renonçons également à toute réclamation relative à la diffamation ou à la violation de la vie privée, ou à toute autre cause résultant de la diffusion sur le site *bandeapart.fm* de notre œuvre musicale, de notre voix, de notre image, ou encore de toute séquence dans laquelle nous apparaissions.

Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité où une entente ou un tarif visant la reproduction et la diffusion d'œuvres musicales en streaming ou par baladodiffusion entrerait en vigueur, l'auteur compositeur se réserve le droit de percevoir, via la société de gestion visée le représentant, toute somme qui pourrait lui être due.

De plus, l'auteur compositeur se réserve le droit de percevoir, directement ou via une société de gestion le représentant, toute somme qui pourrait lui être due par une personne autre que la Société Radio-Canada, pour toute exploitation sur Internet de son œuvre musicale.

Nous nous engageons à indemniser la Société Radio-Canada et/ou *bandeapart.fm* advenant toute poursuite, réclamation, demande, perte, responsabilité ou dommage résultant de la fausseté ou de l'inexactitude d'une déclaration ou de la violation d'une garantie faite par l'un d'entre nous dans le cadre de la présente entente.

La Société Radio-Canada et *bandeapart.fm* sont les seuls titulaires des droits sur le site *bandeapart.fm*. (la Société Radio-Canada et *bandeapart.fm* sont titulaires des droits sur le site puisque ce dernier est une production de la Société Radio-Canada et de *bandeapart.fm*, mais il est entendu que l'auteur compositeur demeure titulaire des droits sur son œuvre musicale).

La Société Radio-Canada et *bandeapart.fm* s'engagent à respecter l'intégrité de l'œuvre musicale.

PARTIE QUATRE (4) – FICHE D'INFORMATION DES SIGNATAIRES

NOM DU GROUPE :
SIGNATURE DE CHACUN DES MEMBRES DU GROUPE ou DU RESPONSABLE DUMENT MANDATÉ:

Nom :	Signature :
Nom :	Signature :
Nom :	Signature :
Nom :	Signature :
Nom :	Signature :
Nom :	Signature :
Nom :	Signature :

TITRE DE L'ALBUM :	
TITRES DES CHANSONS NUMÉRISÉES	
1-	11-
2-	12-
3-	13-
4-	14-
5-	15-
6-	16-
7-	17-
8-	18-
9-	19-
10-	20-

PARTIE CINQ (5) - DROIT DU PRODUCTEUR DE L'ENREGISTREMENT SONORE**(si les droits sur l'enregistrement sonore sont détenus par une maison de production de disques)**

Nous autorisons la Société Radio-Canada et *bandeapart.fm* à procéder aux utilisations décrites à la présente licence, notamment à reproduire, numériser et diffuser, en totalité ou en partie, selon les mêmes modalités que celles stipulées à la licence, l'enregistrement sonore des œuvres musicales.

Nom du producteur de l'enregistrement sonore ou de la maison de production de disques

Nom et signature de la personne qui représente la maison de production de disques

DATE :

- * **Définition de *streaming*** : Technique de transfert de données en un flux (stream) régulier et continu, permet la diffusion de fichiers multimédias par Internet en temps réel.
- * **Définition de *baladodiffusion (podcasting)*** : mode de diffusion qui permet à un abonné aux fils RSS de télécharger automatiquement sur son ordinateur, à l'aide de logiciels spécialisés, les émissions de radio qu'il a préalablement sélectionnées, et par la suite de les transférer sur un baladeur numérique pour les écouter en différé.